

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 1127

AMENDEMENT

présenté par
M. Rambaud et Mme Hamelet

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« au droit à l'aide à mourir »

les mots :

« à l'euthanasie et au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner un titre plus conforme à la réalité de ce que recouvre ce texte.